RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&M COMPANY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 23 Rue Melvil Bloncourt,
97100 BASSE-TERRE
R.C.S. BASSE-TERRE n° 984 138 453

PROCES-VERBAL DE DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DU 1ER DECEMBRE 2024

Les soussignés :

- **Monsieur Anderson, Christian VIXAMMA,** né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted]

- **Madame Mélodie, Thérésa ROGERS,** née le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted]

Associés de la Société A&M COMPANY, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions, de 10€ chacune, dont le siège social est sis 23 Rue Melvil Bloncourt, 97100 BASSE-TERRE,

Lesquels envisagent une augmentation du capital de ladite Société par apport en nature de titres de participation,

Ont décidé conformément aux dispositions des articles L.227-1 et L.225-8 du Code de Commerce, de désigner :

Monsieur Steeve ROUYAR
675 Rue de l'Industrie, SCI DELOR
97122 BAIE-MAHAULT

En qualité de Commissaire aux apports, avec pour mission d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera annexé aux statuts de la société A&M COMPANY.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Assemblée générale.

Les associés,

Anderson VIXAMMA **Mélodie ROGERS**

Signé par Anderson VIXAMMA
Le 24/01/25
ID: tx_xw8L3a6M3DMn
Signed with Universign

Signé par MELODIE ROGERS
Le 24/01/25
ID: tx_xw8L3a6M3DMn
Signed with Universign